**Le lundi 8 août 2022 à 18:23:04 UTC+2, Gilles VAUTARET <gvm74@orange.fr> a écrit :**

Bonjour M. Vidal

Comme vous le savez nous avons eu notre AG de l'association samedi 6 août. Lors de cette réunion, une demande et question de la part d'un nouveau propriétaire qui a eu un problème avec un bateau certainement extérieur à la marina qui a heurté le sien. Il est allé vous voir pour essayer d'analyser les images prises par la vidéo surveillance de la capitainerie, mais à priori la résolution et netteté n'ont pas permis de voir de qui il s'agissait... en tant que Président de l'association, je vous demande si il est possible de vous équiper d'un matériel plus efficace, et pourquoi pas, placer, si possible d'autres caméras sur le bassin. Je sais que cette demande est un peu compliquée à mettre en œuvre, mais merci d'avance de voir et réfléchir à ce qui est possible de faire.. merci d'avance et bonne soirée à vous.

Bien cordialement

Gilles Vautaret

Président Association marina port du Roy.

Envoyé de mon Galaxy S21 Ultra 5G Orange

**De : Port Du Roy <portduroy@yahoo.fr>**

**Date : 17/08/2022 14:54 (GMT+01:00)**

**À : Gilles VAUTARET <gvm74@orange.fr>**

**Objet : Re: Demande d'un propriétaire**

Monsieur Vautaret bonjour

J'accuse réception de votre courriel.

En ce qui concerne l'incident de bateaux,

Après que le propriétaire qui ai subit l'incident m'a informé de la situation, nous avons visualisé la vidéo d'entrée du port. Nous y avons noté l'arrivée de 2 unités peu avant 1h du matin le 23 juillet dernier. D'après le descriptif du bateau ayant heurté le bateau du propriétaire, il s'agirait d'une unité de type semi-rigide bi color noir et claire, équipé d'un moteur blanc et bimini replié, 4 personnes à bord, vitesse excessive à ce passage. Il est à noter qu'il est toutefois bien difficile d'en définir une bonne description du fait de la visibilité à cet horaire là.  Néanmoins après quelques éliminations, sans qu'aucune unité ne ressorte du bassin par la suite, il s'agirait bien d'un bateau du port.

Bien qu'il n'y ait eu de dégâts matériel, Mr "B" qui a subit l'incident avait par ailleurs déjà établis la même analyse (suite au bruit du choc il avait pu se lever et apercevoir le bateau s'éloigner).

[Pour vous relater les faits qui me sont parvenus, Mr "B" a tenté de discuter avec le skipper du bateau semble t il fautif...mais ce dernier a réfuté avec âpreté la situation].

En ce qui concerne l'équipement de vidéoprotection, et la législation s'y référant,

la caméra en elle même est de bonne facture. Quand les conditions d'éclairage ne sont pas néfastes, nous arrivons presque à déterminer les visages des personnes passants sur la passerelle (ce que nous n'avons pas le droit...).

Vous avez pu venir à la capitainerie pour voir ce que cela donnait.

A ce jour nous utilisons un écran déporté auquel nous reconnaissons comme nous en avons discuté, que la résolution n'est pas de bonne définition. Cela se voit mieux lorsque nous y connectons un appareil mobile. Quoiqu'il en soit,

au sujet d'équiper le port avec davantage de caméras... techniquement, cela serait très difficile (aucun réseau tiré, problème de retransmission, de branchements), mais légalement cela n'est pas possible (domaine public trop près des habitations...).

Après avoir eu à la déplacer pour la fixer sur une partie privative avec un champ de vision et de netteté moindre, nous avons été autorisé à  mettre la caméra actuelle à l'angle de la capitainerie afin d'assurer une "sécurité" sur l'entrée/sortie du bassin.

A ce stade nous ne pouvons donc rien faire de plus sur ce sujet.

En espérant avoir répondu à la situation

Bien cordialement.

Romain Vidal

Port du Roy

04.66.77.98.33